ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Jeu vidéo Fursan al-Aqsa

Question au Gouvernement n° 254

Texte de la question

JEU VIDÉO FURSAN AL-AQSA

Mme la présidente . La parole est à M. Antoine Villedieu.

M. Antoine Villedieu . Alors que la France est confrontée à une explosion des actes antisémites et que nos concitoyens de confession juive vivent dans la peur constante d'une agression, le jeu vidéo Fursan al-Aqsa, récemment interdit en Angleterre, est un véritable outil de propagande islamiste et antisémite. Malgré tout, ce titre reste accessible librement en France. Contraire à nos valeurs, il encourage la haine d'Israël et glorifie des actes de terrorisme, en reproduisant le pogrom du 7 octobre, au cours duquel 1 200 personnes, dont 37 enfants, ont perdu la vie sous les balles des terroristes du Hamas.

Ce jeu promeut des scènes intolérables de haine et de violence, constituant une atteinte grave aux valeurs fondamentales de notre République, avec un risque majeur d'incitation à la radicalisation, en particulier chez les jeunes.

Alors que notre pays s'engage fermement contre les discours et les dérives radicales de l'islamisme, il est inacceptable que de tels contenus soient tolérés dans notre pays. Chaque minute où ce jeu reste accessible est, de la part de l'État, une capitulation vis-à-vis de nos valeurs et un abandon insupportable de nos compatriotes de confession juive.

Madame la ministre de la culture, ma question est donc la suivante : attendez-vous que ce jeu conduise à reproduire les attaques terroristes du Bataclan pour l'interdire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. Raphaël Arnault . Ce sont des antisémites qui disent ça !

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bruno Retailleau, *ministre de l'intérieur .* Permettez-moi de répondre en lieu et place de ma collègue Rachida Dati, absente aujourd'hui. Pour en avoir visionné plusieurs séquences, j'estime que ce jeu fait, sans aucun doute, l'apologie du terrorisme. On y voit d'ailleurs les joueurs prendre la place de terroristes du Hamas, des références aux massacres du 7 octobre, ainsi que des cibles civiles toutes désignées – on comprend très bien de quels civils il s'agit.

Par conséquent, les ministères de l'intérieur et de la culture ont engagé plusieurs démarches : ce jeu a non seulement été signalé à la plateforme Pharos, mais également à l'autorité judiciaire, sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale, qui invite à dénoncer tout délit d'apologie du terrorisme – c'est bien la

preuve que nous devons conserver dans nos textes la possibilité de sanctionner un tel délit.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler que le Hamas n'est pas un mouvement de résistance ; c'est, très clairement, un mouvement terroriste. *(Applaudissements* sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR, ainsi que sur quelques bancs des groupes RN, Dem et UDR.) J'ajoute qu'il a instrumentalisé la cause palestinienne, qu'il ne soutient pas ; il l'a défigurée et déshumanisée. Ceux qui considèrent qu'il s'agit d'un mouvement de résistance devraient se souvenir que lorsqu'il a mis la bande de Gaza en coupe réglée, il a pratiqué des assassinats politiques sur d'autres Palestiniens, défenestré des homosexuels et dominé la société gazaouie.

Vous avez raison, ce jeu doit tomber, selon moi, sous le coup de la loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR. – M. Charles Rodwell applaudit également.)*

Données clés

Auteur : M. Antoine Villedieu
Circonscription : Haute-Saône (1re circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 254
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 décembre 2024
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 2024